

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298**20 mars 2003****SOMMAIRE**

Almat Holding S.A., Weiswampach	14286	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	14298
Almat Holding S.A., Weiswampach	14286	ING Multi Strategies Fund, Sicav, Luxembourg . .	14290
Amipar Holding S.A., Luxembourg	14302	Interneptune Holding S.A., Luxembourg	14300
Arona Invest S.A., Luxembourg	14292	Invest-India S.A.H., Luxembourg	14293
Axa Premium, Sicav, Luxembourg	14304	IREAT S.A., International Real Estate and Art Trading S.A., Luxembourg	14302
Banque Ippa et Associés S.A., Luxembourg	14297	IXI Holding S.A., Luxembourg	14264
Blue Jeans, S.à r.l., Diekirch	14288	IXI Holding S.A., Luxembourg	14264
C.P.I., Compagnie de Participations Internatio- nales S.A., Luxembourg	14301	IXI Holding S.A., Luxembourg	14264
Calgis Invest S.A., Luxembourg	14300	IXI Holding S.A., Luxembourg	14264
Chemifim International S.A., Luxembourg	14294	IXI Holding S.A., Luxembourg	14265
Consilia De Enrico Seccomandi & Fils, S.e.c.s., Lu- xembourg	14276	J.A.F. S.A.H., Luxembourg	14299
Copine, S.à r.l., Luxembourg	14282	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14262
Copine, S.à r.l., Luxembourg	14282	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14263
Cormoran Participations S.A., Luxembourg	14272	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14263
Creabio S.A., Luxembourg	14304	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14263
Credit Suisse Bond Fund (Lux)	14259	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14263
Dresdner Euro Money Management Sicav, Luxem- bourg	14293	Jolly Fashion, S.à r.l., Mamer	14263
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg . .	14277	Kalmo Finance Holding S.A., Luxembourg	14295
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg . .	14282	Kenzan International S.A.H., Luxembourg	14298
Dynamy S.A., Luxembourg	14272	Klystron Holding S.A., Luxembourg	14301
Fenera Holding International S.A., Luxembourg . .	14292	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	14301
Fine Invest S.A., Clervaux	14288	Kullavik International, S.à r.l., Luxembourg	14266
FMG MIR Sicav, Luxembourg	14296	L.S.F. S.A.H., Luxembourg	14298
General Star Investments S.A., Luxembourg	14287	Lickinvest Holding S.A., Luxembourg	14294
General Star Investments S.A., Luxembourg	14287	Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg . .	14303
Goredipa S.A.H., Luxembourg	14294	Luxbond Sicav, Luxembourg	14289
(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxem- bourg	14265	Luximmomat S.A., Luxembourg	14300
(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxem- bourg	14265	M.S.C. S.A.H., Luxembourg	14298
(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxem- bourg	14265	Miroblig, Sicav, Luxembourg	14294
Hirslanden Healthcare S.A., Luxembourg	14258	NR Participation S.A.H., Luxembourg	14296
Hirslanden Investments S.A., Luxembourg	14271	O Sole, S.à r.l., Luxembourg	14258
Holding Financière MK S.A., Luxembourg	14304	Pallieter S.A.H., Luxembourg	14291
Imcobel S.A., Luxembourg	14300	Pasteur S.A., Luxembourg	14303
Immobilière Joseph II S.A., Luxembourg	14283	Performa Fund, Sicav, Luxembourg	14288
		Ringer S.A., Luxembourg	14292
		Robeco Alternative Investment Strategies, Sicav, Luxembourg	14289
		Salux S.A.H., Luxembourg	14291

Sanae S.A., Luxembourg	14299	Southern Participations S.A.H., Luxembourg	14291
Shaka Invest S.A., Clervaux	14288	Teramo Holding S.A., Luxembourg	14296
SO.CO.MA.I S.A., Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg	14285	The New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg ..	14289
So.Pa.F. Invest S.A., Luxembourg	14284	Transsoder Holding S.A., Luxembourg	14295
So.Pa.F. Invest S.A., Luxembourg	14285	Traveling Holding S.A., Luxembourg	14293
Sobepart S.A.H., Luxembourg	14296	Trois Fleurs S.A.H., Luxembourg	14301
Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg	14287	Verlico S.A.H., Luxembourg	14290
Sorelu S.A., Luxembourg	14302	Waldofin S.A., Luxembourg	14295
		Wayne S.A.H., Luxembourg	14299
		Yardley Holding S.A., Luxembourg	14291

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.800.

Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on January 31st 2003

Resolution

1. Resignation of Mr Andrew Newington and Mr Stefano Quadrio Curzio as directors of the Company and discharge for any liability that may have occurred in the course of their directorship

The meeting noted that Mr Stefano Quadrio Curzio and Mr Andrew Newington resigned as directors of the Company.

The meeting unanimously granted full discharge to Quadrio Curzio and Mr Andrew Newington for any liability that may have occurred in the course of their directorship.

Consequently, the board of directors of the Company shall be composed of:

- Mr Manuel Frias, chairman and managing director,
- Mr Marco Bus,
- Mr Mike Twinning,
- Mr Simon Palley.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme
HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A.
Société Anonyme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004281.4/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

O SOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 31.934.

En date du 28 février 2003 Monsieur Nicolas Adone demeurant à L-4754 Pétange, 30, rue de la Liberté, a cédé à Monsieur Eros Dolci, demeurant à L-8281 Kehlen, 24b, rue d'Olm, ses 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée O SOLE, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est réparti de la façon suivante:

- Monsieur Eros Dolci 500 parts
Luxembourg, le 28 février 2003. Signature.

L'Associé unique de la société O SOLE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste, RC N° 31 934, décide de nommer Monsieur Eros Dolci, demeurant à L-8281 Kehlen, 24b, rue d'Olm, en tant que gérant unique de la société. Ses fonctions de gérant prennent effet le 28 février 2003.

La société se trouve valablement engagée par la signature unique de Monsieur Eros Dolci.

Luxembourg, le 28 février 2003.

E. Dolci
Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03063. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003902.4/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), Fonds commun de placement.**AMENDMENT OF THE MANAGEMENT REGULATIONS**

The above-mentioned Management Company, in agreement with BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. in its capacity as Custodian Bank, has decided to amend the Management Regulations of CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) as follows:

- In the second paragraph of Article 15 (Amendments to the Management Regulations) the words «5 days after» are replaced by «on the day of» so that the paragraph now reads as follows: «Any amendments shall become binding on the day of publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».»

- To launch a new subfund of the CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX), the CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TARGET RETURN (EURO). Therefore the following addendum describing the new subfund is added to the Management Regulations of the CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX):

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TARGET RETURN (EURO)*Nineteenth Addendum to the Management Regulations*

This addendum refers to CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TARGET RETURN (EURO).

The reference currency is the euro.

The currency that appears in the name of the Subfund is only the reference currency in which the performance and the net asset value of the Subfund are calculated and not the investment currency of the Subfund.

The investment currencies are currencies worldwide, however, the bulk of investments is in the reference currency.

The Subfund aims to achieve a steady total return in Euro. In order to achieve this aim, the Subfund shall invest, in accordance with the principle of risk-spreading, in debt securities, bonds, notes, similar fixed or variable interest securities and asset backed securities issued by public, private and semi-private issuers. The investment universe is not limited geographically or by credit quality.

Investments in convertible bonds, convertible notes and warrant bonds may not exceed 25% of the total net assets of the Subfund.

Investments of the Subfund, which are denominated in another currency than the reference currency, can only be hedged against the reference currency.

The Subfund adds value by diversifying among the various fixed income enhancement strategies and sectors, such as duration and credit management, emerging markets, convertible bonds, asset backed securities and high yield bonds. The average credit quality of the Subfund will be maintained at lower investment grade (BBB- to A+ as defined by Standard & Poor's).

Since this Subfund can invest in non-investment grade securities, the underlying securities may carry a higher downgrade or default risk than securities of first-class borrowers. The resulting higher return should be seen as a compensation for the incremental risk of the underlying securities and for the higher volatility of the Subfund.

Units in CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TARGET RETURN (EURO) will be issued in the following classes:

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	EUR	Yearly	1.00%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	1.00%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

- In all addenda to the Management Regulations each table is added by a row and a footnote regarding Class «D» Units. The so amended and updated tables are as follows:

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) AUS\$

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	AUD	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	AUD	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	AUD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	AUD	Capital Growth	0.50%	AUD 4,800,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) CAN\$

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	CAD	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	CAD	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	CAD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	CAD	Capital Growth	0.50%	CAD 4,500,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) EMERGING MARKETS

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«B»	USD	Capital Growth	1.20%	n.a.
«D»	USD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	USD	Capital Growth	0.70%	USD 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) EURO

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	EUR	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) SHORT-TERM EURO

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	EUR	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) SHORT-TERM SFR

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	CHF	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	CHF	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	CHF	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	CHF	Capital Growth	0.50%	CHF 5,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) SHORT-TERM US\$

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	USD	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	USD	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	USD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	USD	Capital Growth	0.50%	USD 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) SFR

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	CHF	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	CHF	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	CHF	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	CHF	Capital Growth	0.50%	CHF 5,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) US\$

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	USD	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	USD	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	USD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	USD	Capital Growth	0.50%	USD 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) £

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	GBP	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	GBP	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	GBP	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	GBP	Capital Growth	0.50%	GBP 2,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) HIGH YIELD EURO

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«B»	EUR	Capital Growth	1.20%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.70%	EUR 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) HIGH YIELD US\$

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«B»	USD	Capital Growth	1.20%	n.a.
«D»	USD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	USD	Capital Growth	0.70%	USD 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) EMERGING EUROPE

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«B»	EUR	Capital Growth	1.20%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.70%	EUR 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) CONVERT EUROPE

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«B»	EUR	Capital Growth	1.20%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.70%	EUR 3,000,000.-

⁽¹⁾ The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) EXTRA YIELD EURO

<i>Class</i>	<i>Currency</i>	<i>Distribution</i>	<i>Management Fee</i>	<i>Minimum Holding</i>
«A»	EUR	Yearly	0.90%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	0.90%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TOPS (EURO)

Class	Currency	Distribution	Management Fee	Minimum Holding
«A»	EUR	Yearly	1.00%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	1.00%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TOPS (SFR)

Class	Currency	Distribution	Management Fee	Minimum Holding
«A»	CHF	Yearly	1.00%	n.a.
«B»	CHF	Capital Growth	1.00%	n.a.
«D»	CHF	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	CHF	Capital Growth	0.50%	CHF 5,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TOPS (US\$)

Class	Currency	Distribution	Management Fee	Minimum Holding
«A»	USD	Yearly	1.00%	n.a.
«B»	USD	Capital Growth	1.00%	n.a.
«D»	USD	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	USD	Capital Growth	0.50%	USD 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

CREDIT SUISSE BOND FUND (LUX) TARGET RETURN (EURO)

Class	Currency	Distribution	Management Fee	Minimum Holding
«A»	EUR	Yearly	1.00%	n.a.
«B»	EUR	Capital Growth	1.00%	n.a.
«D»	EUR	Capital Growth	0.09% ⁽¹⁾	10 units
«I»	EUR	Capital Growth	0.50%	EUR 3,000,000.-

(1) The management fee charged by the management company for «D» class units shall comprise on a pro rata basis all expenses incurred by the Fund including the «taxe d'abonnement» and all other fees listed sub point 3) of the chapter «Expenses and Taxes» of the Sales Prospectus.

The above-mentioned amendments to the Management Regulations will come into force on the day of this publication.

Dated as of 20 March 2003.

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02574. – Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(007903.3/000/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.

R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00421 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003604.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00420 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003606.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00419 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003608.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB/00418 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003611.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00417 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003612.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00416 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003614.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

JOLLY FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8234 Mamer, 2, rue Knaeppchen.
R. C. Luxembourg B 43.995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00415 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003616.3/679/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01182 et AB01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(003658.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(003662.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Extrait des minutes de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 6 février 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IXI HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de ITL 17.630.813,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 6 février 2003.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003659.2/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Extrait des Minutes du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 6 février 2003

Au conseil d'Administration de IXI HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'administrateur-délégué, avec effet immédiat et ce jusqu'en 2008, celle-ci pourra ainsi engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 6 février 2003.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003656.4/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

IXI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 55.184.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 février 2003

- A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IXI HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
 - d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
 - d'allouer la perte de l'exercice de ITL 12.946.675,- dans le compte perte à reporter
 - d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1997;
 - de renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes jusqu'en 2008;
 - d'autoriser le conseil d'administration à renouveler le mandat de Luxembourg MANAGEMENT COMPANY LIMITED en tant qu'administrateur-délégué de la société jusqu'en 2008 et ce, avec effet immédiat;
 - d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, ayant son domicile au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
 - de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

Luxembourg, le 6 février 2003.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003656.1/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02341 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

T. van Dijk

Administrateur

(003938.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02346 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

T. van Dijk

Administrateur

(003942.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

T. van Dijk

Administrateur

(003943.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

KULLAVIK INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 91.739.

STATUTS

In the year two thousand and three, on the thirty-first day of January.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Mats Månsson, company director, residing in Söltetångsvägen 11, SE-42935 Kullavik,
here represented by Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
by virtue of a proxy given to him on January 22, 2003.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form.

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of KULLAVIK INTERNATIONAL.

Art. 3. Object.

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office.

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital.

The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital.

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management.

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers.

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager.

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions.

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year.

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet.

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits.

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided.

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mr Eric Leclerc, prenamed,

acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Mats Månsson, prenamed,

by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the one hundred (100) shares with a par value of hundred twenty-five euros (125.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company.

1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

3) Mrs. Martine Kapp, employee, with professional address in 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Mats Månsson, directeur de société, demeurant à Söltetångsvägen 11, SE-42935 Kullavik,

ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée, le 22 janvier 2003.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1. Forme.

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de KULLAVIK INTERNATIONAL.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales.

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance.

Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, prénommé,
agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Mats Månsson, prénommé,
en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant les cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune et déclare pour et au nom du même comparant de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitutions est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

- 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
- 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
- 3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2003, vol. 875, fol. 9, case 5.- Reçu 125 euros.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 février 2003.

J.J. Wagner.

(004158.4/239/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.803.

Extract of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on January 31st, 2003

Resolution

1. Appointment of Robert Bider, Reto Heierli and Joseph Rohrer as directors of the Company

The meeting unanimously resolved to appoint Robert Bider, Reto Heierli and Joseph Rohrer as directors of the Company:

Consequently, the board of directors of the Company shall be composed of:

- Mr Manuel Frias, chairman and managing director,
- Mr Marco Bus,
- Mr Mike Twinning,
- Mr Stefano Quadrio Curzio,
- Mr Andrew Newington,
- Mr Simon Palley,
- Mr Robert Bider,
- Mr Reto Heierli, and
- Mr Joseph Rohrer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004273.4/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DYNAMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.071.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires
convoquée extraordinairement et tenue le 20 février 2003*

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlos Cambon, agissant pour le compte de PACKGROVE Ltd et DRAYLANE Ltd, chacun détenteur de 500 actions de la société.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Charles Rios.

Composition de l'assemblée

La liste de présence comporte l'inscription de 2 actionnaires possédant 100 actions.

Ordre du jour:

- 1) Nomination de trois administrateurs.
- 2) Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 3) Rétablissement du siège social.

1) Nomination de trois administrateurs:

L'assemblée décide la nomination de:

Groupe A:

Madame Christine di Stefano, de nationalité suisse, titulaire du passeport n° 5686407 et domiciliée au 18, ch. Sous-le-Clos, 1232 Confignon, Suisse, au poste d'administrateur de la société avec signature individuelle.

Groupe B:

Monsieur John Solano Murillo, de nationalité costaricienne, titulaire du passeport n° 1-428-349 et domicilié à 100 m este de la Nación, Tibás, San José, Costa Rica, au poste d'administrateur de la société avec signature collective à deux avec Madame Christine di Stefano.

Monsieur Alastair Cunningham, de nationalité britannique, titulaire du passeport n° 627006794 et domicilié à Cleopatra Lodge, Apt. 2, 1507 Nicosia, Chypres, au poste d'administrateur de la société avec signature collective à deux avec Madame Christine di Stefano.

2) Nomination d'un commissaire aux comptes:

L'assemblée décide la nomination de SWISS BANCOR GROUP, SOCIETE FIDUCIAIRE S.A., domiciliée au 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse au poste de commissaire aux comptes de la société.

3) Rétablissement du siège social:

L'assemblée décide du rétablissement du siège social de la société au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Ces nominations prennent effet rétroactivement au 12 août 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

J-C. Rios / C. Cambon

Scrutateur / Président

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2003, vol. 170, fol. 12, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004249.3/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CORMORAN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.744.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., avec siège social à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 71.965,

représentée aux fins des présentes par Mr Daniel-Louis Deleau, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 10 janvier 2003.

La susdite procuration, après avoir été signée ne varietur par les intervenants à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

2. Monsieur Daniel-Louis Deleau, administrateur de sociétés, 4, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Les comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 2^{ème} mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts,

donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mardi du mois de juin 2004 à 11.00 heures.

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants déclarent souscrire aux cinquante mille actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix actions	49.990
2. M. Daniel Louis Deleau, dix actions	10
Total: cinquante mille actions.	50.000

Toutes ces actions ont été libérées entièrement, de sorte que la somme de USD 500.000,- (cinq cent mille dollars US) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le capital social est évalué à EUR 475.149,67.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 6.750,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes, préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 1. M. Michel Roqueplo, administrateur de sociétés, Paris 15^{ème}, 68, Avenue de Buffren;
 2. M. Jean-Louis Bouquet, administrateur de sociétés, Paris 15^{ème}, 22, Rue Balard;
 3. M. Daniel-Louis Deleau, administrateur de sociétés, 4, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
3. M. Jeannot Wengler, employé privé, 47, Rue de Hobscheid à Steinfort, Luxembourg, a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.
5. Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
7. Le siège social est fixé au 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite en langue française aux mandataires des sociétés comparantes, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.L. Deleau, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 137S, fol. 81, case 11. – Reçu 4.693,51 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2003.

J. Delvaux.

(004311.4/208/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

CONSILIA DE ENRICO SECCOMANDI & FILS, Société en commandite simple.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 74.469.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour CONSILIA DE ENRICO SECCOMANDI ET FILS

Société en commandite simple

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(004229.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 91.754.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third of January.
Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DUTCH CANADIAN INVESTMENT COMPANY N.V., a limited liability company, having its registered office in Curaçao, The Netherlands Antilles, Zeelandia Office Park, ING Building, Suite 110, Willemstad, incorporated on the July 5, 1972, under the laws of the Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Commercial Register, under number 6190(0), with an issued capital of eight hundred and fifty thousand Antillean Guilders (NAG 850,000.-).

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mrs Carole Coïs, assistante juridique, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employée, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandy Roeleveld, assistante juridique, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- transfer of the registered office of the company to Luxembourg
- restatement of the Articles of the Company to adapt them to the laws of Luxembourg
- change the company's nationality
- convert the subscribed capital into US dollars
- change of the name of the company into DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.
- appointment of new directors and officers
- any other operations needed to complete the company transfer.

II.- That one shareholder representing the whole share capital is represented at this meeting; the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting accepts the transfer of the registered office of the company to Luxembourg with effect as of today and to adopt the Luxembourg nationality without loss of legal personality, in accordance with the resolutions passed by the special general meeting held in Curaçao on the 20th of December 2002.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the share capital into four hundred seventy-seven thousand five hundred and thirty US dollars (477,530.- USD), represented by six thousand (6,000) ordinary shares and two thousand five hundred (2,500) 8 % non cumulative preference shares, with a par value of fifty-six US dollars eighteen cents (56,18 USD) each.

It results from a report dated 23d of January 2003, established by CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., an authorised independant auditor in Luxembourg, that the net value of the assets of the Company is at least equal to the share capital.

The conclusion of this report is the following:

«Based on the information and documents provided to us by management and the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Company at the date of the transfer is USD 477,530.- and is at least equal to the number and value of the 6,000 ordinary shares a par value of USD 56.18 and 2,500 8 % cumulative preferred shares with a par value of USD 56.18 each.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

This report will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to change the name of the company into DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.

Fourth resolution

The general meeting resolves to restate the articles of the Company as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a limited liability company (société anonyme) under the name of DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company is a corporate taxpayer subject to common law and does not fall in the scope of the holding company law of the 31st of July of 1929.

Art. 5. The corporate capital is fixed at four hundred seventy-seven thousand five hundred and thirty US dollars (477,530.- USD) represented by six thousand (6,000) ordinary shares and two thousand five hundred (2,500) 8 % non-cumulative preference shares with a par value of fifty-six US dollars eighteen cents (56.18 USD) each.

The shares are registered shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million US dollars (1,000,000.- USD) as the case may be by the creation and the issue of new ordinary shares with a par value of fifty-six US dollars eighteen cents (56.18 USD) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the 23d of January 2003 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any person(s) appointed for such purposes.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may unanimously pass resolutions by circular means.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday of July at 10 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Fifth resolution

The general meeting resolves to appoint new directors, as follows:

- M. Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Septfontaines, 6, rue d'Arlon.
- M. José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Bridel, 18, rue du Bois.
- M. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

Sixth resolution

The general meeting appoints as auditor:

DELOITTE & TOUCHE S.A., with registered office in Strassen, 3, route d'Arlon.

Seventh resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2008.

Eighth resolution

The registered office is fixed at L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S' est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUTCH CANADIAN INVESTMENT COMPANY N.V., ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), Zeelandia Office Park, ING Building, Suite 110, Willemstad, constituée en date du 5 juillet 1972 sous les lois des Antilles Néerlandaises, inscrite au Commercial Register de Curaçao, sous le numéro 6190(0), au capital émis de huit cent cinquante mille florins des Antilles Néerlandaises (850.000,- NAG).

L'Assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Madame Carole Coïs, assistante juridique, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

- transfert du siège social de la société à Luxembourg
- refonte des statuts pour les adapter à la législation luxembourgeoise
- changement de la nationalité

- conversion du capital en US dollars
- changement de la dénomination de la société en DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.
- nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes
- toutes opérations éventuelles nécessaires pour réaliser le transfert de la société

II.- Qu'un actionnaire représentant l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée; le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence, laquelle liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans perte de personnalité juridique, conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue à Curaçao le 20 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente US dollars (477.530,- USD) représenté par six mille (6.000) actions ordinaires et deux mille cinq cents (2.500) actions préférentielles 8 % non-cumulatives d'une valeur nominale de cinquante-six US dollars dix-huit cents (56,18 USD) chacune.

Il résulte d'un rapport établi en date du 23 janvier 2003 par CERTIFICA LUXEMBOURG, S. à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, que la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale au montant de son capital social. Un exemplaire de ce rapport demeurera annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Basé sur l'information et les documents qui nous ont été fournis par la direction et les procédures de vérification décrites ci-avant, nous sommes d'avis que la valeur de la société à la date du transfert est de USD 477.530,- et est au moins égale au nombre et à la valeur des 8.500 actions d'une valeur nominale de USD 56,18.»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente US dollars (477.530 USD) représenté par six mille (6.000) actions ordinaires et deux mille cinq cents (2.500) actions préférentielles 8 % non-cumulatives d'une valeur nominale de cinquante-six US dollars dix-huit cents (56,18 USD) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'US dollars (1.000.000,- USD) le cas échéant par la création et l'émission d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de cinquante-six US dollars dix-huit cents (56,18 USD) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 23 janvier 2003 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juillet à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer de nouveaux administrateurs, savoir:

- Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Septfontaines, 6, rue d'Arlon.
- Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Bridel, 18, rue du Bois.
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:
DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège à Strassen, 3, route d'Arlon.

Septième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés expireront après l'assemblée annuelle de 2008.

Huitième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Coïß, A. Siebenaler, S. Roeleveld et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 57, case 5.– Reçu 4.439,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2003.

F. Baden.

(004322.4/200/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(004323.5/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

COPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.480.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004170.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

COPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 15.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2003.

Signature.

(004172.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

IMMOBILIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.819.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée IMMOBILIERE JOSEPH II S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 83.819, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 10616.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Paiement à effectuer suivant rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restants aux actionnaires.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

II.- Qu'il résulte de la susdite liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présent ou représenté à cette assemblée;

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 6, place de Nancy à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 27.761, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Etant donné que, suivant le rapport du liquidateur, il reste un mali de liquidation à supporter par l'actionnaire, il n'est pas pris de résolution sur le point 2 de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme IMMOBILIERE JOSEPH II S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 8-10, Avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg.

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Fiorucci, S. Wingel, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, vol. 137S, fol. 93, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

J. Delvaux.

(004328.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.942.

L'an deux mil trois, le dix février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée So.Pa.F. INVEST S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19/21 boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.942,

constituée sous la dénomination de S.K.G S.A., par acte reçu par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C de 1993, page numéro 10.274, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 60968.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 4,9 (quatre Euro virgule neuf Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille Euro), en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille Euro) à EUR 4.700.000 (quatre millions sept cent mille Euro),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 1.000.000 (un million) d'actions existantes, en vue de ramener celle-ci de EUR 4,90 à EUR 4,70, et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euro) au prorata des actions détenues actuellement.

2. Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires dans les délais légaux.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société conformément aux décisions prises sur base de l'agenda.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, de l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, décide de réduire le capital social souscrit jusqu'à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille Euro),

en vue de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 4.900.000 (quatre millions neuf cent mille Euro) à EUR 4.700.000 (quatre millions sept cent mille Euro),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 1.000.000 (un million) d'actions existantes en vue de ramener celle-ci de EUR 4,90 à EUR 4,70, et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille Euro) au prorata des actions détenues actuellement.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités de remboursement aux actionnaires après les délais légaux.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 4.700.000 (quatre millions sept cent mille Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 4,70 (quatre Euro soixante-dix Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, L. Lazzati, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, vol. 137S, fol. 93, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003

J. Delvaux.

(004329.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.942.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 février 2003, actée sous le n°70 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(004330.2/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

SO.CO.MA.I S.A., SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 48.001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2003.

Signature.

(004223.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

ALMAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.904.

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding ALMAT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, inscrite au registre de commerce de et à Diekirch sous le numéro B 1.904, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 7 juillet 1989, publié au Mémorial C page 15.942 de 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire Schroeder, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C page 55.494 de 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcel Theissen, administrateur de sociétés, demeurant à B-4780 Saint Vith/Recht, 8, Weiherstrasse, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Hansen, employée privée, demeurant à Tar-champs.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Réduction du capital social à concurrence de deux cent cinquante mille (250.000,-) Euros, pour le ramener à deux cent cinquante mille (250.000,-) Euros par remboursement aux actionnaires d'un même montant au prorata de leur participation, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille (250.000,-) Euros, pour le ramener à deux cent cinquante mille (250.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-) Euros chacune.

Cette réduction se fait par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille deux cent quatre-vingt (1.280,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: M. Theissen, N. Hansen, N. Simon, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 6 février 2003, vol. 423, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Mersch, le 13 février 2003.

U. Tholl.

(900117.4/232/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

ALMAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 1.904.

Statuts coordonnés suivant acte du 31 janvier 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(900118.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 février 2003.

GENERAL STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.065.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(003971.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

GENERAL STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.065.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Richard Marck, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes. Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003975.4/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.001.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 mai 2001 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société pour une période de trois années:
- Monsieur Paolo Vittorio Michelozzi, Administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie)
- Monsieur Emanuele Bozzone, Administrateur de sociétés, demeurant à Mendrisio (Suisse)
- Maître Charles Duro, Avocat, demeurant à Luxembourg
- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période d'une année:
- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, réf. LSO-AB04177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(004226.4/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

BLUE JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 2.437.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise
Signature

(900201.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

FINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.
R. C. Diekirch B 4.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise
Signature

(900202.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

SHAKA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.
R. C. Diekirch B 4.299.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 50, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 28 février 2003.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.
Expert-Comptable Réviseur d'Entreprise
Signature

(900203.3/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 février 2003.

PERFORMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.407.

The shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the Company's registered office at 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg at 11.00 a.m., on 25th March 2003, with the following agenda:

Agenda:

1. To ratify the cooptation of directors of the company in replacement of outgoing directors;
2. To hear and accept the Director's and the Auditor's reports;
3. To approve the annual accounts for the year ended December 31, 2002;
4. To approve the allocation of the results;
5. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties;
6. To confirm the number of Directors and to re-elect the Directors for a new term of one year;
7. Miscellaneous.

The Board of Directors.

(01087/806/19)

ROBECO ALTERNATIVE INVESTMENT STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.117.

—
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on Wednesday, 16 April 2003 at the offices of the Company, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, at 10.30 hours.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2002
3. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year 2002
4. Discharge of the members of the board of directors
5. Statutory appointments
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing not later than 7 April 2003. Shareholders who hold their shares in another way should inform the board of directors of the Company.

The shareholders are advised that no quorum is required and that the decisions will be taken with a simple majority of shares.

The annual report 2002 may be obtained at the registered office of the Company, at the offices of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and at the offices of ROBECO and the member banks of RABOBANK NEDERLAND.

Luxembourg, 20 March 2003.

(01045/755/25)

The Board of Directors.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.590.

The

—
ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of THE NEW STAR GLOBAL FUND will be held at its registered office at 13, rue Goethe, Luxembourg at 3.00 p.m. on 10 April 2003 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditor and approval of the financial statements for the year ended 31 December 2001.
2. Dividend distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Re-election of Directors.
5. Re-election of Auditor.
6. Approval of Directors' fees.
7. Miscellaneous.

Voting

Resolutions on the agenda of the annual general meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than the 8 April 2003. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

10 March 2003.

(01088/041/27)

The Board of Directors.

LUXBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.521.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

—
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 10 avril 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt-am-Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00834/755/31)

Le Conseil d'Administration.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2003* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (00822/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ING MULTI STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
Luxembourg B 81.256.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux du CREDIT EUROPEEN au 46-48, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le mercredi *9 avril 2003* à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (01082/755/22)

Le Conseil d'Administration.

14291

PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2003* à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

I (00823/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

SOUTHERN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *7 avril 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00826/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SALUX S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 23.844.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *7. April 2003* um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2002
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
6. Verschiedenes.

I (00827/795/17)

Der Verwaltungsrat.

YARDLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2003* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

5. Révocation d'un administrateur
6. Démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
7. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, démissionnaires, pour la période allant du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la présente Assemblée
8. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
9. Dénonciation du siège social
10. Divers.

I (00855/795/22)

Le Conseil d'Administration.

RINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.163.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00828/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00829/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FENERA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.424.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 19 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00830/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00831/795/16)

*Le Conseil d'Administration.***INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 7, 2003 at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 and 2002
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (00832/795/17)

*The Board of Directors.***DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2097 Luxemburg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

H. R. Luxemburg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 8. April 2003 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes; L-2097 Luxemburg, stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das abgelaufene Geschäftsjahr vom 1. Januar bis zum 31. Dezember 2002.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2002, Bericht über die satzungsgemäße Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluß über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.
6. Sonstiges

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 4. April 2003 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Anteile bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegamm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäß Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäß einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefaßt.

Luxemburg, im März 2003

I (00923/000/27)

Der Verwaltungsrat.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00835/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LICKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.398.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00836/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00837/795/17)

Le Conseil d'Administration.

MIROBLIG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.751.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée») de MIROBLIG (la «Société»), Société d'Investissement à Capital Variable, qui sera tenue au siège social de la Société, le mardi 15 avril 2003, à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.

4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2002.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer dans les mêmes délais, par écrit (lettre ou procuration), le Conseil d'Administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

I (01047/755/26)

Pour le Conseil d'Administration.

KALMO FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.935.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00838/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WALDOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.972.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00839/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TRANSODER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.491.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00850/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOBEPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.944.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00851/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.693.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 7, 2003 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (00852/795/15)

The Board of Directors.

NR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, Avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (00853/795/18)

Le Conseil d'Administration.

FMG MIR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the «Meeting») of Shareholders of FMG MIR SICAV will be held at the registered office, 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, on Tuesday 15th April 2003 at 11.00 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Directors and of the Auditor for the year ended 31st December, 2002.
2. Approval of the Annual Accounts for the year ended 31st December, 2002.
3. Appropriation of the earnings.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend or to be represented to the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares certificates five days before the Meeting at the window of BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Luxembourg, L-2093 Luxembourg where proxy forms are available.

Registered shareholders have to inform the Board of Directors by mail (letter or form of proxy) of their intention to attend the Meeting five days before this latter.

I (01055/755/25)

By order of the Board of Directors.

BANQUE IPPA ET ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 30.275.

Emissions obligataires

Emetteur: BANK ANHYP LUXEMBOURG S.A.

Par la présente, les détenteurs des obligations des émissions mentionnées sous la première colonne ci-dessous sont informés que l'assemblée convoquée pour le 18 mars 2003 n'a pas été en mesure de délibérer valablement par défaut de quorum.

Par la présente, ils sont reconvoqués à

L'ASSEMBLÉE

qui se tiendra le 9 avril 2003 au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, à l'heure indiquée sous la colonne deux du tableau ci-dessous afin de statuer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

«Suite à la scission projetée de la Société au profit de deux sociétés nouvelles et distinctes, l'une continuant les opérations bancaires et financières en prenant la dénomination sociale de BANQUE IPPA & ASSOCIES, l'autre prenant la dénomination de CONTERE et ayant comme but exclusif de gérer un certain nombre de comptes individualisés et limitativement énumérés dans le projet de scission adopté le 18 février 2003 par le conseil d'administration de la Société, acceptation de la substitution de la nouvelle BANQUE IPPA & ASSOCIES comme nouveau débiteur de l'Emission, qui sera tenue aux mêmes conditions et obligations que la Société.»

Emission obligataire

*Heure de la
tenue
de l'assemblée*

Emprunt obligataire d'un montant nominal de 7.000.000,- USD émis le 2 mars 1998.	9.15
Emprunt obligataire d'un montant nominal, de 500.000.000,- LUF émis le 20 décembre 1996.	9.30
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 300.000.000,- LUF émis le 29 avril 1997.	9.45
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 250.000.000,- LUF émis le 2 juin 1997.	10.00
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 250.000.000,- LUF émis le 2 mars 1998.	10.15
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 500.000.000,- LUF émis le 16 avril 1998.	10.30
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 50.000.000,- DKK émis le 1 ^{er} avril 1997.	10.45
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 50.000.000,- DKK émis le 1 ^{er} juillet 1997.	11.00
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 50.000.000,- DKK émis le 2 février 1999.	11.15
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 5.000.000,- ECU émis le 2 octobre 1997.	11.30
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 6.000.000,- ECU émis le 2 septembre 1997.	11.45
Emprunt obligataire d'un montant nominal de 12.000.000,- NLG émis le 1 ^{er} décembre 1997.	12.00

Cette assemblée délibère valablement quelle que soit la portion représentée du montant des obligations en circulation.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les propriétaires des obligations doivent avoir déposé leurs obligations cinq jours au moins avant l'assemblée auprès de la Société à l'adresse suivante: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Les obligataires qui souhaitent se faire représenter par un autre obligataire peuvent retirer une procuration au siège social de la Société et sont priés de la renvoyer dûment remplie trois jours au moins avant l'assemblée à la Société au siège social de la Société.

I (01108/260/44)

Pour le Conseil d'Administration.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 7 avril 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (00887/833/18)

Le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 6.181.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 4 avril 2003 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

I (00871/000/17)

Le Conseil d'Administration.

KENZAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.403.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 21 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00861/795/14)

Le Conseil d'Administration.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 7 avril 2003 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (00886/833/18)

Le Conseil d'Administration.

SANAE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.462.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00862/795/14)

Le Conseil d'Administration.

WAYNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à l'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 2003 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (00924/029/18)

Le Conseil d'Administration.

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 7 avril 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Transfert du siège social,
6. Divers.

I (00884/833/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERNEPTUNE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.602.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 8 avril 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (00925/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers

I (01109/019/16)

Le Conseil d'Administration.

IMCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00870/657/14)

CALGIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.839.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Révocation d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Divers

I (00888/795/16)

Le Conseil d'Administration.

TROIS FLEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.792.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00863/795/15)

Le Conseil d'Administration.

KLYSTRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 45.455.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination statutaire
6. Divers

I (00867/795/16)

Le Conseil d'Administration.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00854/795/17)

Le Conseil d'Administration.

C.P.I., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.683.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «C.P.I. S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le vendredi 28 mars 2003 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002 et rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat et approbation du bilan consolidé et du compte de profits et pertes consolidé au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale ordinaire. Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social ou auprès de la Banque BNP PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A., 10a, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (00699/000/24)

Le Conseil d'Administration.

AMIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.159.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 mars 2003 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00707/696/16)

Le Conseil d'Administration.

IREAT S.A., INTERNATIONAL REAL ESTATE AND ART TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.116.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (00768/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00725/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PASTEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 173, rue de Hamm.

R. C. Luxembourg B 33.377.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mercredi, 26 mars 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation.
4. Destination à donner aux archives.

Pour assister à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (00770/502/17)

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.470.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the SICAV to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 28, 2003* at 10.00 a.m., at the Registered Office of the SICAV, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the Chairman of the Meeting
2. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the annual accounts as at December 31, 2002.
4. Approval to carry forward the net profit of each of the sub-funds for the financial year ending on December 31, 2002.
5. Discharge of the Directors in respect of the performance of their duties during the financial year ending on December 31, 2002.
6. Statutory elections:
 - Acceptance of the resignation of Mr Michel Potsios on June 13, 2002.
 - Acceptance of the resignation of Mr Charles Nollet on December 11, 2002 and ratification of the co-optation on January 20, 2003 of Mr Frédéric Van Swieten in replacement of Mr Nollet.
 - Non-renewal of the mandate of Mr Alain Goyens as Director
 - Re-appointment of Mr Hugh Russell, Mr Pierre Huot, Mr Charles Hamer, Mme Marie-Claire Achenne, Mr Jacques Mahaux, Mr Thierry Rochelle, Mr Rune Sagbraaten and Mr Frédéric Van Swieten as Directors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2004.
 - Re-appointment of DELOITTE AND TOUCHE S.A. as Independent Auditors of the SICAV until the next Annual General Meeting in 2004.
7. Any other business.

The annual report as at December 31, 2002 will be sent upon request.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV on March 26, 2003 at the latest. Shareholders not being able to attend the Annual General Meeting personally, have the possibility to be represented by proxy. Proxy forms are available at the Registered Office of the SICAV.

II (00906/755/34)

The Board of Directors.

HOLDING FINANCIERE MK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.910.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

II (00874/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CREABIO, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.741.

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2003

Le Conseil d'Administration convoque une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra au siège social le 28 mars 2003 et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- opportunité de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale française CREABIO, S.à r.l.
- divers.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

II (00904/019/22)

AXA PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.662.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB03181 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(003716.3/1229/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2003.
